

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RGCA09-10-0006-4

Modifiant le règlement RGCA09-10-0006 et ses amendements relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vue de réviser les dispositions applicables sur la rue de Charleroi.

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, a adopté lors de sa séance ordinaire du 8 décembre 2014, le premier projet de règlement RGCA09-10-0006-4.

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **LUNDI, 12 JANVIER 2015, À 18 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement vise à réviser les dispositions applicables sur la rue de Charleroi.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain, des services aux entreprises et des relations avec les citoyens, au 4243, rue de Charleroi, pendant les heures d'affaires, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 16 décembre 2014

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement